

SARL 16-19 CORPORATE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 296 000 euros
Siège social : Centre Commercial la Palmeraie n°12 Plan de Campagne
13480 CABRIES
RCS de AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier mars à 10 h 00,

Les associés de la société, société à responsabilité limitée au capital de 296 000 euros se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent et a signé la feuille de présence :

✓ **Monsieur Patrice LEMERCIER**
Propriétaire de 148 000 parts, numérotés de 1 à 148 000, ci 148 000 parts

✓ **Monsieur Tewfik BEHAR**
Propriétaire de 148 000 parts, numérotés de 148 001 à 296 000, ci 148 000 parts

Total des parts présentes ou représentées
sur les 296 000 composant le capital social :296 000 parts

Monsieur Patrice LEMERCIER préside la séance en sa qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les **associés présents** ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ la feuille de présence
- ✓ le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée
- ✓ un exemplaire des statuts de la société

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R223-18 et R223-19 ainsi que par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

^{DS}
pl

^{DS}
TB

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ La transformation de la société en Société par actions simplifiée
- ✓ Adoption des statuts sous sa nouvelle forme
- ✓ Nomination des membres de l'organe de direction
- ✓ Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions légales, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social, restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 296 000 euros. Il sera désormais divisé en actions de 1 euro chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés en échange des 296 000 parts sociales qu'ils possèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité Président de la Société pour une durée illimitée et à compter de ce jour :

- LEMERCIER Patrice
Demeurant : 265 Chemin Vallon du Duc 13880 VELAUX
Né le 24 juillet 1964 à Aix en Provence (13)
De nationalité française

Anciennement Gérant de la Société sous sa forme de Société à responsabilité limitée, qui en accepte les fonctions et qui déclare ne faire l'objet d'aucune incompatibilité lui interdisant d'en accomplir l'exercice.

Le Président sera tenu de consacrer tout son temps aux affaires sociales.

Il aura, conformément à l'article 13 des statuts, tous les pouvoirs pour agir séparément au nom de la Société et pour passer seuls tous les actes entrant dans l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

^{DS}
pl

^{DS}
TB

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité Directeur Général de la Société pour une durée illimitée et à compter de ce jour :

- BEHAR Tewfik
Demeurant : 7 Rue du Bastion Saint Nicolas – 17000 LA ROCHELLE
Né le 30 août 1965 à ORAN (Algérie)
De nationalité française

Le Directeur général sera tenu de consacrer tout son temps aux affaires sociales.

Il aura, conformément à l'article 14 des statuts, tous les pouvoirs pour agir séparément au nom de la Société et pour passer seuls tous les actes entrant dans l'objet social.

QUATRIEME RESOLUTION

Conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant Associé et les associés.

Patrice LEMERCIER
Gérant Associé

DocuSigned by:
patrice lemercier
1F627C7A426E403...

Tewfik BEHAR
Associé

DocuSigned by:
Tewfik Behar
5A19D33F55A1499...